



**AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS**



**RAPPORT DE GESTION**  
**POUR LE 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE**  
**TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2009**

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

## Table des matières

---

### Rapport de gestion

Introduction .....	3
Énoncés prospectifs.....	3
Résultat d'exploitation et point saillant .....	3
Projet d'exploration:	
Concession Block J Woduna .....	4
Concession de cuivre Haib .....	5
Information financière annuelle sélectionnée.....	6
Discussion générale sur l'information financière sélectionnée.....	6
Personne qualifiée .....	9
Résumé des résultats trimestriels .....	9
Performance globale.....	9
Frais d'exploration et de développement reportés.....	10
Détail des frais d'exploration et de développement .....	10
Discussion sur l'information financière trimestrielle sélectionnée .....	11
Ressources financières.....	11
Situation de trésorerie.....	12
Engagements financiers .....	13
Modifications aux conventions comptables incluant leur adoption initiale .....	14
Convergence IFRS.....	14
Principales estimations comptables .....	14
Instrument financier.....	14
Information sur les financements .....	15
Information sur les actions, options, bons de souscription en circulation .....	15
Opérations entre apparentés .....	15
Rapport de la direction sur le contrôle interne de l'information financière .....	16
Facteurs de risque .....	16

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre se terminant le 30 novembre 2009

---

## Introduction

Le rapport de gestion (« RG ») qui suit devrait être lu de concert avec les états financiers consolidés non vérifiés et les notes afférentes d'Afri-Can, Société de Minéraux Marins (« Afri-Can » ou « la Société »), pour la période terminée le 30 novembre 2009, de même qu'avec le RG inclus dans le rapport annuel de 2009 et les états financiers consolidés vérifiés de la société et les notes qui s'y rattachent de l'exercice terminé le 31 août 2009. À moins d'indication contraire, les références à des montants en dollars correspondent à des dollars canadiens.

Les états financiers trimestriels au 30 novembre 2009 ont été dressés par la Direction de la société et n'ont pas été examinés par les vérificateurs.

Ce rapport de gestion a été préparé en date du 21 janvier 2010. Des informations additionnelles sur la société sont disponibles sur le site SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

## Énoncés prospectifs

Cette discussion de la direction sur les états financiers contient des « énoncés prospectifs », qui comprennent des opinions et estimés de la Direction. Ces opinions et estimés incluent celles qui sont relatives à des facteurs géologiques et miniers, des prix de commodités et des paramètres de marketing utilisées par la Direction.

Les énoncés prospectifs sont sujets à une variété de risques, incertitudes et autres facteurs qui pourraient significativement différer des résultats ou événements actuels. Quand utilisés dans ce document, des mots tels que « pourrait », « planifier », « estimer », « intention », « pouvoir », « potentiel », « devoir » (doit) et expressions similaires sont des énoncés prospectifs. Même si Afri-Can croit que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés impliquent des risques et incertitudes et aucune assurance ne peut être donnée que les résultats actuels seront consistants avec ces énoncés prospectifs.

**La Société prend engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs et informer les actionnaires si des circonstances, estimations ou opinions de la Direction doivent changer.**

## Résultats d'exploitation et point saillant

Au cours des dernières années, la nature fondamentale des activités d'Afri-Can n'a pas changé. En tant que société canadienne d'exploration et de développement inscrite à la Bourse de Croissance TSX, l'objectif premier de la Société est d'acquérir, d'explorer et développer des concessions de diamants marins et d'exploration minérale en Namibie, qui offrent la possibilité d'un avancement rapide en étude de faisabilité et ultimement au développement de propriétés en production.

- Durant le premier trimestre de 2010, la Société a finalisé la négociation d'une nouvelle entente avec IMDH. Cette nouvelle entente a été signée après ce premier trimestre.
- Durant le premier trimestre de 2010, les levés de fonds de la Société ont totalisé 820 301 \$, et cela à la suite de placements privés pour 650 000 \$ et 170 301 \$ pour l'exercice de bons de souscription.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre se terminant le 30 novembre 2009

---

## Projets d'exploration

### Concession Bloc J Woduna

Le 11 janvier 2006, la Société a conclu une entente avec **INTERNATIONAL MINING AND DREDGING HOLDING LTD.** («**IMDH**») pour affréter le vaisseau MV Mare Oceano dans le but de poursuivre les travaux d'échantillonnage sur la concession marine Bloc J Woduna en Namibie dans laquelle Afri-Can détient un intérêt de 70%.

Le MV Mare Oceano devait compléter le programme en deux phases distinctes. La phase 1 consistait en un levé géophysique et l'extraction d'échantillons par vibro-foreuse. La phase 2 consistait en un programme d'échantillonnage actuel et devait se compléter quand le MV Mare Oceano serait équipé avec des équipements miniers et d'échantillonnage appropriés.

L'entente était conditionnelle à l'approbation des actionnaires parce qu'elle incluait une option de paiement en capital actions qui prévoyait une prime importante (coût + 40%) si IMDH acceptait d'être rémunérée en actions de la Société. Les actionnaires d'Afri-Can ont approuvé cette option de paiement le 23 février 2006 et ce par un vote favorable à 99,8%.

Selon les termes de l'entente de 2006, Afri-Can devait verser des frais de mobilisation et démobilisation, des frais de location journalier et devait couvrir la consommation de pétrole. Le coût du programme complet était estimé à 2,5 millions US \$. Afri-Can devait verser un premier paiement de 300 000 US \$ à la mobilisation du MV Mare Oceano à la 1<sup>ère</sup> phase du programme et devait payer la consommation de pétrole à la fin de chaque mois d'utilisation du vaisseau.

Après déduction des frais de mobilisation et de consommation d'essence, le solde payable à la fin du programme était estimé à 1,8 million \$ US (avant l'addition de la prime de 40%), selon les diverses options de paiement au choix de IMDH et était payable 30 jours après la fin du programme complet.

La première phase de notre programme de délimitation de ressources sur le Bloc J fut complétée le 22 novembre 2006. Cette phase comprenait un levé géophysique de 854 lignes kilomètres et l'extraction par vibroforeuse de 38 échantillons. L'analyse et l'interprétation des résultats complétés en 2007 auront permis la planification détaillée de la phase d'échantillonnage qui sera conduite en 2010. Le programme consistera en l'extraction d'environ 332 larges échantillons de 5 mètres carrés chacun.

Le coût de la 1<sup>ère</sup> phase complétée durant l'année financière 2007 a totalisé 963 343 US \$. Ce montant représente 300 000 US \$ versé pour la mobilisation du MV Mare Oceano et 263 343 US \$ versé pour la consommation de pétrole et frais divers encourus durant la 1<sup>ère</sup> phase du programme. La balance de 400 000 US \$ représente l'estimation de la Direction quant à la somme à être facturée par IMDH, tel que stipulé par l'entente, à la fin du programme complet de délimitation de ressource.

En plus du levé géophysique complété en novembre 2006, l'équipe technique de la Société a publié le 31 janvier 2007, un rapport NI 43-101 basé sur les travaux précédant le programme d'exploration débuté pendant l'année fiscale 2007. Ce rapport estimait un potentiel diamantifère préliminaire sur le Bloc J. Le 5 juillet 2007, un rapport de progression sur la Caractéristique 6 a démontré un accroissement de la superficie prospective de 57%.

Durant l'année fiscale 2008, l'équipe technique de la Société a produit des rapports de progression datés des 27 septembre et 20 novembre 2007 sur les Caractéristiques 8 et 17 qui ont respectivement confirmé l'augmentation de superficie de la zone prospective et validé le modèle pour le potentiel diamantifère.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre se terminant le 30 novembre 2009

---

Un rapport final synthétisant tous les rapports produits jusqu'à la terminaison de la première phase du programme de délimitation de ressources conformément à la norme NI 43-101, a été complété durant le troisième trimestre de 2008. Ce rapport permet à la Société et à IMDH de finaliser la cédule et la préparation du vaisseau pour la seconde phase du programme de délimitation de ressources.

Au début de l'année financière 2008, IMDH a informé la Société qu'elle ne convertirait pas le MV Mare Oceano, tel que stipulé à l'entente originale, parce qu'elle avait acquis le DP Trenchsetter pour le convertir.

La conversion du vaisseau «DP Trenchsetter» pour le «MV DP The Explorer», un vaisseau d'échantillonnage marin à la fine pointe de la technologie, a été beaucoup plus longue qu'originellement prévue. IMDH, propriétaire et opérateur du vaisseau, planifiait que la conversion au chantier naval JSML de Singapour, serait terminée à la fin mars 2008. La très importante demande pour la construction de plateforme marine et de réparation de vaisseaux ainsi que la pénurie d'équipements spécialisés utilisés pour les opérations de pétrole et gaz et minières en milieu marins, a créé des délais pour le départ du vaisseau du chantier naval JSML à Singapour. Le vaisseau a finalement quitté Singapour le 10 février 2009 et est arrivé à Cape Town le 16 mars 2009.

Le vaisseau est demeuré à Cape Town du 16 mars au 27 août 2009 pour l'installation de l'outil d'échantillonnage, de l'usine de récupération de minéraux, pour procéder à des tests des systèmes et pour recevoir la certification nécessaire validant que le système de positionnement dynamique (DP II) fonctionnait dans les paramètres prescrits. (Des photos de l'installation des équipements sont disponibles sur notre site web à : [www.afri-can.com](http://www.afri-can.com)).

Depuis septembre 2009, IMDH a testé l'équipement en eau profonde dans les environs de Walvis Bay et Luderitz en Namibie, pour calibrer les nouveaux équipements d'échantillonnage, de récupération de minéraux ainsi que le système de positionnement dynamique (DP II) pour qu'ils atteignent leur efficacité optimale. IMDH a aussi procédé à l'entraînement du personnel et à un test d'échantillonnage pour s'assurer que tous les systèmes fonctionnent correctement avant de débiter le programme d'échantillonnage sur le Bloc J d'Afri-Can.

Suivant le changement de vaisseau d'échantillonnage du MV Mare Oceano pour le MV DP The Explorer, les paramètres d'échantillonnage de la seconde phase du programme de délimitation de ressources ont été modifiés pour tirer avantage des capacités techniques accrues du vaisseau. Le but du programme demeure la délimitation d'une ressource diamantifère en accord avec l'Instrument National 43-101. Toutefois, les travaux couvriront désormais quatre caractéristiques (gîtes) et seront complétés au plus en trente jours (Pour de plus amples informations, svp vous référer au rapport « Phase 3 sampling report » daté du 19 mars, 2009).

Après le trimestre terminé le 30 novembre 2009, la Société a annoncé l'exécution d'une nouvelle entente de location avec IMDH. Cette nouvelle entente permet à la Société d'éliminer les coûteuses options de paiement tout en gardant intact tous les avantages de notre association avec IMDH. (Pour de plus amples informations sur les termes de la nouvelle et de l'ancienne entente, svp vous référer aux communiqués de presse de la Société datés du 10 décembre 2009 et 21 janvier 2010 ou à la section afférente de cette discussion de états financiers et aux notes 12 et 13 des états financiers).

La signature de la nouvelle entente a permis de clarifier deux points importants, soit les coûts du programme complet à approximativement 1,8 million US \$ et que les travaux débiteront au plus tard le 14 février 2010.

## Concession de cuivre Haib

Entre le 26 mai 2005 et le mois de juillet 2008, Afri-Can et Deep South Mining (PTY) Ltd. («Deep South») ont signé des ententes concernant le développement du gîte de cuivre Haib en Namibie.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre se terminant le 30 novembre 2009

Le 2 juillet 2008, Afri-Can a annoncé qu'elle et Deep South Mining (PTY) Ltd. («Deep South») ont signé une entente d'option et de co-entreprise avec Teck Cominco Namibia Ltd. («Teck Cominco») selon laquelle Teck Cominco obtient l'option d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le projet de cuivre Haib dans le sud de la Namibie. Le projet comprend une licence exclusive de prospection («Propriété») détenue par Deep South. La signature de cette nouvelle entente d'option a permis à Afri-Can de mettre fin à l'entente d'option préalable avec Deep South en considération de certains paiements prévus par l'entente.

Selon les termes de l'entente, Teck Cominco aura l'option d'acquérir un intérêt indirect de 70% dans la Propriété en effectuant des dépenses d'exploration totalisant 2 millions US \$ et des paiements optionnels non cumulatifs à Deep South totalisant 700 000 US \$ sur une période de 4 ans. Au moment où Teck Cominco aura acquis son intérêt de 70%, Deep South aura l'option de convertir son intérêt de 30% en une Royauté des Revenus Bruts (NSR) de 2% payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can.; ou de financer le développement de son intérêt de 30%. Dans l'éventualité où Deep South ne financerait pas sa part des dépenses de développement et voyait sa participation diluée à moins de 20%, l'intérêt restant de Deep South sera alors transféré dans une Royauté des Profits Nets (NPI) de 12%, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can. Dans l'éventualité où Teck Cominco déciderait de transformer la Propriété en une production commerciale, Teck Cominco versera un boni de production de 1 million US \$, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can dans les 60 jours de la date de l'achèvement du projet minier.

L'entente a été approuvée par le Ministère des Mines et Énergies de la Namibie et est en vigueur depuis le 28 juillet 2008. En date de la signature de ce rapport, Teck Cominco s'est engagé à poursuivre son programme d'exploration sur le projet de cuivre Haib.

## Information financière annuelle sélectionnée

Le tableau suivant présente l'information financière choisie pour les années fiscales 2009, 2008 et 2007.

<b>Pour les années financières terminées en</b>	<b>31 août 2009</b>	<b>31 août 2008</b>	<b>31 août 2007</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Frais généraux et d'administration	1 119 925	1 342 972	1 550 848
Perte avant radiations	1 123 260	1 295 762	1 483 957
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0,010	0,010	0,010
Perte nette	1 123 261	1 295 762	1 483 957
Perte nette et perte nette diluée par action	0,010	0,010	0,010
Actif à court terme	50 891	391 827	1 923 044
Actif total	7 116 290	7 084 557	8 232 960
Passif à court terme	480 570	484 791	526 430
Sommes à payer aux administrateurs	390 866	368 985	458 038
Avoir des actionnaires	6 244 854	6 230 781	7 248 492

## Discussion générale sur l'information financière sélectionnée

Depuis ses débuts, le plan d'affaires d'Afri-Can relatif à ses concessions marines est concentré en premier lieu sur l'accroissement du développement du Bloc J à un stade avancé, et par la suite développer les autres concessions.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre se terminant le 30 novembre 2009

---

Avant le programme d'exploration complété durant l'année financière 2007, et les analyses des résultats du programme d'exploration complété au cours de l'année financière 2008, les derniers programmes d'exploration marine d'importance conduits par la Société furent effectués au cours des exercices 2002 et 2003. Jusqu'à la fin de l'exercice 2004, la Société a complété des activités de planification d'exploration marine centrée sur la préparation d'un programme complet d'exploration couvrant la totalité des 41 km<sup>2</sup> identifiés comme ayant un potentiel diamantifère. Les travaux ont aussi inclus l'élaboration d'un plan de travail détaillé ainsi que la conception d'un outil d'échantillonnage qui peut être installé sur un vaisseau équipé d'un système "airlift".

La plupart sinon la totalité des aspects positifs des programmes d'exploration marine des années financières 2001 à 2003 d'Afri-Can ont été assombris par les problèmes rencontrés par ses compétiteurs. Ces problèmes ont eu un impact sur le marché des capitaux pour l'ensemble des entreprises de l'industrie des diamants marins et ont retardé de deux ans la poursuite de son programme d'exploration. Au cours de l'année financière 2005 et jusqu'à la fin du premier trimestre de 2006, les activités sur les concessions d'Afri-Can étaient des activités de maintenance. Durant cette période, la Société a concentré ses efforts à l'assainissement de son bilan, à la reprise des activités d'exploration marine en Namibie et le parachèvement du travail requis afin de signer une entente de partenariat avec un partenaire technique expérimenté.

Suite à la signature de l'entente avec IMDH et sa ratification par les actionnaires au deuxième trimestre de 2006, le Bloc J n'est plus en mode entretien et maintenance, mais une propriété en exploration. Durant le deuxième semestre de l'année fiscale 2006, la Direction a réactivé, avec le concours avec M. Dick Foster et l'équipe technique, la planification des programmes d'exploration déjà dressés.

Durant l'année financière 2007, soit en novembre 2006, la Société a complété la première phase de son programme d'exploration, soit un levé géophysique totalisant 854 lignes-kilomètres accompagné de l'extraction par vibro-foreuse de 38 échantillons. De plus, l'équipe technique a remis à jour toutes les données et rapports des programmes d'exploration conduits jusqu'au dernier programme de levé géophysique. Cette révision a été l'objet d'un rapport conforme à la norme NI 43-101, daté du 31 janvier 2007, qui a permis l'énonciation d'un potentiel diamantifère pour le Bloc J. De plus, le 5 juillet 2007, un rapport de progression sur la Caractéristique 6 a démontré un accroissement de la superficie prospective de 57%.

Durant l'année financière 2008, l'équipe technique de la Société a remis le 27 septembre, le 20 novembre 2007 et le 24 janvier 2008 trois rapports de progression sur chacune des Caractéristiques 8, 17 et 19 qui ont confirmé l'augmentation de superficie de la zone prospective et validé le modèle du potentiel diamantifère. Le 21 avril 2008, la Société a publié un nouveau rapport 43-101 et a révisé l'estimation du potentiel diamantifère sur le Bloc J en Namibie.

Durant l'année financière 2009, la Société a négocié une nouvelle entente avec IMDH. Depuis l'arrivée du vaisseau à Cape Town, l'équipe technique d'Afri-Can travaille en étroite collaboration avec IMDH pour s'assurer que le programme d'échantillonnage soit conduit selon les plus hauts standards de l'industrie. Le niveau de coopération entre la Société et IMDH est excellent et tous les efforts requis sont mis de l'avant pour assurer l'efficacité du programme.

Quand il sera opérationnel, le MV DP The Explorer sera le vaisseau disponible disposant des technologies les plus avancées. Le coût de la période d'attente pour ce vaisseau est minime comparativement aux investissements requis si la Société avait suivi l'approche des autres opérateurs et procéder à l'achat de son propre vaisseau d'échantillonnage.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre se terminant le 30 novembre 2009

Le critère clé dans la mesure du succès est le coût par carats lors de la délimitation d'une ressource inférée. En utilisant les données de De Beers Marine quant à la découverte du gisement Atlantic One, il est généralement accepté dans l'industrie marine que les coûts d'exploration pour le développement d'une ressource inférée doit être au environ de 5 US \$ par carat. Un autre point de référence important est le fait que lors de la découverte du gisement Atlantic One, le prix du diamant marin de Namibie était aux environs de 125 US \$ par carats. La plus récente vente de diamants marins, publiée au mois d'août 2009, était de 218 US \$ par carat.

Avant de débiter la prochaine section, la déclaration suivante est de mise : « *Les énoncés de quantités potentielles sont de nature conceptuelle. Il n'y a pas eu suffisamment d'exploration pour définir une ressource minérale et il est incertain que de plus amples travaux d'exploration résulteront en une ressource minérale sur la zone décrite.* »

La suite est un extrait du communiqué de presse de la Société publié le 21 avril 2008 :... « *La superficie totale des affleurements de base du Miocène et des formations colluviales / terrestres, couvrent approximativement 12,3 kilomètres carrés, soit légèrement plus que l'estimation précédente de 11,5 kilomètres carrés (voir le rapport technique intitulé « Phase 2 Sampling in Feature 8, EPL 2499, Offshore, Republic of Namibia », tel que rapporté dans un communiqué de presse d'Afri-Can daté du 31 janvier, 2007, qui estimait un potentiel minéral variant entre 0,6 millions and 1,6 millions de carats). La teneur moyenne des échantillons de la zone cible était de 0,053 carats par mètres carrés et la moyenne des 20% meilleurs échantillons (utilisé pour compenser la performance inadéquate de l'outil d'échantillonnage) était de 0,146 carats par mètres carrés. En appliquant ces données pour la zone cible totale, il est estimé que le potentiel minéral varie de 0,7 millions à 1,8 millions de carats ».*

En utilisant comme guide le potentiel de ressource minérale publié le 21 avril 2008, le tableau suivant présente une revue des investissements de la Société versus le but d'investir 5 US \$ par carat pour la délimitation d'une ressource inférée.

<b>Tableau 1 : Investissements en \$ CAD pour délimiter une ressource sur le Bloc J</b>	
Coût d'investissement au 30 novembre 2009	6 816 266 \$
Coûts projetés / 2 <sup>e</sup> phase d'échantillonnage	1 800 000 \$
Coût total / délimitation d'une ressource sur le Bloc J	8 616 266 \$

<b>Tableau 2 : ressource potentielle du Bloc J / détails à date</b>					
Caractéristique	Superficie	Teneur en ct par km <sup>2</sup>		Carats	
		Résultats	Meilleurs 20%	Résultats	Meilleurs 20%
Miocene Basal Unit and Terrestrial Colluvial (BM TC)	12,3 km <sup>2</sup>	0.057	0.146	700 000	1 800 000
Last Transgressive Sequence (LTS)	15,3 km <sup>2</sup>	Plus de diamants ont été extraient des LTS que des BM TC mais leur potentiel n'a pas été évalué à ce jour parce que l'échantillonnage n'était pas adéquat.			
<b>Total</b>	<b>27,6 km<sup>2</sup></b>			<b>700 000</b>	<b>1 800 000</b>

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre se terminant le 30 novembre 2009

	<b>Résultats</b>	<b>Meilleurs 20%</b>
Coût d'investissement du Bloc J, au 30 novembre 2009	9,74 \$	3,79 \$
Coûts projetés de la 2 <sup>e</sup> phase d'échantillonnage	2,57 \$	1,00 \$
Coût total projeté de la délimitation de ressource du Bloc J	12,31 \$	4,79 \$

La conclusion à tirer de ces tableaux est que la Société se situe dans la performance ciblée d'investir 5,00 US \$ par carat pour délimiter une ressource inférée. De plus, ces chiffres valident que sans l'entente avec IMDH, l'objectif aurait été difficile à atteindre si la Société avait dû investir elle-même pour un vaisseau avec des capacités similaires au MV DP The Explorer

## Personne qualifiée

M. Richard W. Foster ("SACNASP") est la Personne Qualifiée désignée selon les termes de la norme 43-101 qui a responsable de l'information scientifique et technique qui est contenue dans cette section du document.

## Résumé des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente l'information financière sélectionnée pour les huit derniers trimestres.

Trimestre finissant :	2010	2009				2008		
	30 novembre 2009	31 août 2009	31 mai 2009	28 février 2009	30 novembre 2008	31 août 2008	31 mai 2008	28 février 2008
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et d'administration	244 229	262 953	363 345	229 474	264 153	307 794	393 586	308 988
Perte avant radiations et rémunération à base d'actions	212 456	250 148	202 177	234 201	329 108	200 978	297 826	291 784
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Perte nette	221 456	265 547	294 405	234 201	329 108	340 972	387 428	291 784
Perte nette et perte nette diluée par action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actif à court terme	575 358	50 891	418 396	241 332	152 505	391 827	909 705	1 235 773
Actif total	7 735 023	7 116 290	7 375 446	7 109 728	6 901 077	7 084 557	7 396 087	7 569 768
Passif à court terme	491 348	480 570	500 300	614 778	578 946	484 791	430 827	465 077
Montant dû aux administrateurs	390 866	390 866	423 710	418 050	381 408	368 985	393 507	390 357
Avoir des actionnaires	6 852 809	6 244 854	6 451 436	6 076 900	5 940 723	6 230 781	6 571 753	6 714 334

## Performance globale

Pour le premier trimestre de 2010, les frais généraux d'administration et les pertes avant radiations et rémunération à base d'actions se chiffrent à 244 229 \$ et 212 456 \$ respectivement, tandis qu'au cours des sept derniers trimestres, leur moyenne s'établissait respectivement à 304 327 \$ et 258 032 \$.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre se terminant le 30 novembre 2009

Les facteurs suivants ont une forte influence sur les coûts d'opérations: 1) Durant ce trimestre et l'année financière 2009, la société a maintenue son niveau d'activité opérationnelles tout en recherchant comment réduire les coûts opérationnelles; 2) Les charges relatives à la rémunération à base d'actions représentent une part importante des frais généraux d'administration (s.v.p. vous référer à la section pertinente du rapport de gestion et des notes 7 et 9 des états financiers); et 3) Les frais inhérents aux demandes réglementaires touchant la gouvernance, les rapports financiers et les coûts des assemblées annuelles n'ont cessé d'augmenter au fil des ans.

En tenant compte de ce qui précède, les frais généraux d'administration moins la rémunération à base d'action d'un montant de 212 456 ce trimestre et la tendance à la baisse de coûts d'opérations observé permettent à la direction d'émettre l'hypothèse que la Société pourrait avoir besoin entre 225 000 \$ et 285 000 \$ pour assurer l'exploitation de la Société durant un trimestre. De ce montant, approximativement 100 000 \$ représente les honoraires aux membres de la direction et les honoraires professionnels payables à deux administrateurs de la Société (voir la rubrique «Opérations entre apparentés» pour plus de détails).

## Frais d'exploration et de développement reportés

Au cours du premier trimestre 2010, la Société a encouru des dépenses d'exploration de 95 069 \$ pour le projet Bloc J et aucun en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib contre 57 402 \$ en dépenses d'exploration pour le projet Bloc J et aucun en frais d'exploration de métaux primaires liés au projet Haib pour la période correspondante de l'année dernière.

## Détail des frais d'exploration et de développement

	Trimestre finissant le 30 novembre	
	2009	2008
	\$	\$
Frais d'exploration et de développement :		
<b>Projets marins:</b>		
Gestion de projet	-	-
Géologue	64 615	56 056
Rémunération à base d'actions	28 350	-
Frais de déplacement	2 104	1 346
<b>Projet terrestre de métaux primaires (Haib):</b>		
Géologue	-	-
Frais de laboratoires	-	-
Autres	-	-
Augmentation durant la période	95 069	57 402
Solde au début de la période	6 082 854	5 698 939
Solde à la fin de la période	6 177 923	5 756 341

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre se terminant le 30 novembre 2009

---

## Discussion sur l'information financière trimestrielle sélectionnée

Durant le premier trimestre de 2010, la Société a encouru une diminution de ses pertes nettes de 107 652 \$ (ou 33 %) par rapport à la même période de l'année dernière (221 456 \$ contre 329 108 \$), les frais généraux ont diminué de 19 924 \$ (ou 8 %) (244 229 \$ contre 264 153 \$).

La diminution des frais généraux et administratifs de 19 924 \$ (ou 8 %) par rapport à la période correspondante l'an dernier est attribuable aux efforts de contrôle de coûts mis de l'avant par la direction. Le seul compte ayant vu une augmentation des sommes dépensées versus la même période l'année dernière est le compte de frais de déplacement, 13 119 \$ (ou 822%) (14 714 \$ versus 1 595 \$). Les réductions les plus importantes ont affecté les comptes suivants: 21 147 \$ en honoraires professionnels (20%) (83 586 \$ contre 104 733 \$) et 13 778 \$ en relations publiques (41%) (19 545 contre 33 323 \$)

La variation de 87 728 \$ en autres dépenses de la Société est composée d'une augmentation des gains sur change de 87 289 \$, d'une diminution des revenus d'investissement de 829 \$ et d'une augmentation des frais d'administration recouverts de 1 268 \$.

La gain sur change de la Société résulte principalement du fait qu'un passif financier constitué de frais courus est libellé en dollars US (400,000 US \$). D'autres actifs et passifs de la Société sont aussi libellés en dollars namubiens et en dollars US, mais leur influence sur l'importance de la perte ou le gain sur taux de change est marginale. De la perte sur change de 15 257 \$ pour ce trimestre, 12 800 \$ représente un gain de change non réalisée par la Société suite à l'évaluation en dollars canadiens du frais courus.

Les termes gouvernant l'entente entre Afri-Can et IMDH, incluent le principe que les coûts de la première phase du programme terminée le 22 novembre 2006, n'ont pas été, et ne seront pas facturés avant 30 jours après la terminaison de la seconde phase du programme d'échantillonnage. Il résulte de cette situation que, depuis 2006, les résultats opérationnels et le niveau des passifs de la Société sont assujettis aux fluctuations de dollars canadiens versus le dollar américain à la suite de la comptabilisation du frais courus de 400 000 US\$.

## Ressources financières

Au 30 novembre 2009, le fonds de roulement de la Société était de 84 010 \$ (versus un déficit de 429 679 \$ au 31 août 2009).

Les actifs à court terme de la Société de 575 358 \$ au 30 novembre 2009 (50 891 \$ au 31 août 2009) comprennent les éléments suivants : trésorerie, 533 032 \$ (30 065 \$ au 31 août 2009); sommes à recevoir, 27 309 \$ (16 446 \$ au 31 août 2009) et frais payées d'avance, 15 017 \$ (4 380 \$ au 31 août 2009).

Les passifs à court terme de 491 348 \$ au 30 novembre 2009 (480 570 \$ au 31 août 2009) comprennent les éléments suivants : comptes généraux à payer de 67 348 \$ (43 770 \$ au 31 août 2009), et frais courus à payer de 424 000 \$ (436 800 \$ au 31 août 2009).

Le frais courus de la Société de 424 000 \$ au 30 novembre 2009 (436 800 \$ au 31 août 2009) représente la valeur équivalente en dollar canadien des charges reliées au programme d'exploration complété le 22 novembre 2006 par IMDH. En conformité avec les Principes Comptables Canadiens Généralement Acceptés, cette somme à payer représente la valeur en dollars Canadien de la meilleure estimation de la Direction de la somme à être facturés (US 400 000 \$) en vertu du tarif journalier de location de navire en dollars Américain avec IMDH. Puisque la principale raison de la fluctuation des besoins en fonds de roulement de la Société est la réévaluation trimestrielle de la somme à payer de 400,000 US \$ à IMDH, les actionnaires sont avisés qu'une augmentation ou une diminution de 0.01 \$ du taux de change USD/CAD résultera en une variation des pertes nettes de la Société de 4 000 \$.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre se terminant le 30 novembre 2009

---

Tel qu'indiqué à la note 13 (événements subséquents) des états financiers trimestriels, la société émettra à IMDH 12,5 millions de bons de souscription à un prix d'exercice de 0,20 \$ l'action échéant le 15 juin 2010 en remboursement des frais courus de 424 000 \$ et pour l'acquisition des données géophysiques d'arpentage Topas de IMDH d'un montant de 528 411 \$, soit un montant total de 952 411 \$.

## Situation de trésorerie

Au cours du premier trimestre 2010, les besoins en fonds de roulement d'Afri-Can se sont chiffrés aux environs de 110 000 \$ par trimestre. Les besoins de fonds de roulement d'Afri-Can pour l'exercice 2009 se chiffraient aux environs de 150 000 \$ par trimestre. Pour le reste des trimestres de l'exercice 2010, les besoins de fonds de roulement d'Afri-Can devraient se chiffrer entre 150 000 \$ et 200 000 \$ par trimestre. Ce montant ne comprend pas les salaires payables aux membres de la direction ni les honoraires devant être versés à d'autres initiés de la Société, puisque, comme dans le passé, ses paiements pourraient être courrus et versés plus tard ou réduits si la situation financière de la Société le commandait (voir la rubrique «Opérations entre apparentés» pour plus de détails).

Au cours du premier trimestre 2010, la Société a investi approximativement 95 000 \$ pour financer ses activités d'explorations marine, montant inchangé de la moyenne trimestrielle de l'exercice 2009. La Société envisage que les fonds requis en 2010 pour financer ses activités d'explorations marine (sans tenir compte de l'entente avec IMDH) devraient être sensiblement de 90 000 \$ par trimestre. À la suite de l'entente d'option avec Teck Cominco sur le projet Haib, la Société ne prévoit pas que des investissements en capitaux seront nécessaires au développement de son projet de métaux de base.

En tenant compte de ce qui précède, pour l'année financière 2010, le fonds requis pour maintenir les opérations de la Société sont approximativement de 240 000 \$ à 290 000 \$ par trimestre.

Tant et aussi longtemps que la Société sera au stade d'exploration et développement, elle ne générera pas de liquidité par ses opérations. La capacité de la Société de satisfaire à ses obligations courantes et de poursuivre son développement est entièrement tributaire de la capacité de la direction d'obtenir les fonds suffisants dans le cadre de placements privés et autres programmes de financement faisant appel à l'émission d'actions.

Depuis l'exécution de l'entente originale avec IMDH, la Société a été en mesure de lever les fonds requis pour le développement du projet et pour subvenir à ses dépenses d'exploitation et d'exploration. Même si la Société a eu du succès à maintenir son développement dans le passé, il n'y a pas d'assurance que ce sera le cas dans le futur. La signature d'une nouvelle entente avec IMDH le 10 décembre 2009, qui inclut une date ferme pour le commencement du programme d'échantillonnage élimine les variables qui ont pu rendre difficile la clôture de placements privés dans le passé. La Direction reçoit des manifestations d'intérêt pour le financement de la Société et ses projets.

Quant à ce renouveau d'intérêt, la direction est d'avis, que s'il ne survient pas d'événements négatifs importants sur les marchés financiers, la Société sera en mesure de compléter les placements et financements nécessaires permettant de rencontrer les liquidités nécessaires pour la Société, et ce, pour les 12 prochains mois.

En conclusion, les états financiers ne reflètent pas les ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires si la Société était dans l'impossibilité de sécuriser les injections de fonds permettant la continuation de ces activités. Les investisseurs sont avisés que si tels changements étaient requis, ces ajustements pourraient être matériels.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre se terminant le 30 novembre 2009

---

## Engagements financiers

La Société n'a pas d'engagements financiers en investissement de capitaux pour le prochain exercice.

Projet terrestre:

À la suite de la signature d'une entente d'option pour le projet de cuivre Haib en Namibie entre la Société, Deep South et Teck Cominco le 2 juillet 2008 et son approbation subséquente par le Ministère des Mines et Énergies de la Namibie le 28 juillet 2008; La Société n'a aucune obligation financière reliée au projet de cuivre Haib et ce pour les deux prochaines années au minimum ou jusqu'à ce que Teck Cominco ait engagé des dépenses d'exploration totalisant 2 millions \$ US.

Projet marin:

Les termes gouvernants l'entente de location du vaisseau d'exploration d'IMDH ont été modifié le après le 30 novembre 2009 avec la signature d'une nouvelle entente avec IMDH. (Svp vous référer à la note 12 des états financiers, intitulée Engagements pour les détails de l'entente originale et les communiqués de presse du 10 décembre 2009 et 21 janvier 2010 et à la note 13 des états financiers intitulée événements subséquents, pour plus de détails).

Par conséquent, les besoins en capitaux d'Afri-Can sont maintenant gouvernés par la nouvelle entente dont les points importants sont les suivants :

- Le programme sera payé au comptant.
  - IMDH n'aura plus l'option de convertir la balance, accrue de 40%, en actions d'Afri-Can.
  - IMDH n'aura plus l'option de convertir la balance, accrue de 40%, dans une nouvelle Société qui détiendrait 70% du Bloc J et qu'IMDH détiendrait à 51%.
  - IMDH n'aura plus l'option de convertir la balance, accrue de 40%, dans une participation directe de 51% dans la co-entreprise du Bloc J.
- En remboursement des frais courus de 424 000 \$ et pour l'acquisition des données géophysiques d'arpentage Topas de IMDH d'un montant de 528 411 \$, soit un montant total de 952 411 \$, Afri-Can émettra à IMDH, 12,5 millions de bons de souscription permettant l'acquisition d'actions d'Afri-Can à un prix d'exercice de 0,20 \$ par action et ce jusqu'au 15 juin 2010.
- Le coût du programme, incluant le cout relatif à la consommation de pétrole de 300 000 US \$, demeure inchangé et ce coût est évalué à environ 1,8 millions US \$. La moitié des coûts seront versés au départ du vaisseau et la balance dans les 30 jours après la terminaison du programme.
- Les termes de la nouvelle entente stipulent que le programme débutera au plus tard le 14 février 2010.
- De plus, IMDH octroie à la société une option pour la location d'un de ses vaisseaux d'exploration ou de production et ce durant les 365 jours qui suivront la terminaison du présent programme. Le vaisseau sous option sera mis à disposition par le propriétaire et ce conditionnellement à sa disponibilité mais au plus tard 180 jours à la suite de la levée de l'option par la société. Le vaisseau sera sous contrat pour une période et à un coût à être entendu au moment de la signature de l'entente de location du vaisseau sous option. En considération de cette option, la société émettra 2 millions de ses actions ordinaires à IMDH. Les dites actions ordinaires seront émises et livrées dans les 15 jours de la livraison du vaisseau sous option.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre se terminant le 30 novembre 2009

---

Résultant de la nouvelle entente, la Société devra payer les coûts du programme d'échantillonnage de ses capitaux propres. La Société planifie de couvrir ses dépenses d'exploration par des financements par placements privés, exercice de bons de souscription, exercice d'options ou d'émission de bons de souscription. Même si la Société a eue du succès dans ses financements passés, il n'existe aucune assurance que ce sera le cas dans le futur.

Il existe plusieurs exemples historiques bien documentés qui démontrent, que lors de la phase d'échantillonnage en vrac d'un programme d'échantillonnage quantitatif, une certaine quantité de diamants peut être récupérée. Ces diamants étant la propriété exclusive de la Société peuvent être vendus et ainsi permettre de couvrir une partie des coûts du programme d'échantillonnage. La Société a toujours eue du succès lors de ses levées de fonds dans le passé, toutefois il n'existe aucune assurance que ce sera le cas dans le futur.

## Modifications aux conventions comptables incluant leur adoption initiale

Pas de changement de convention à divulguer pour le premier trimestre 2010.

## Convergence IFRS

Pas de nouveau développement à divulguer pour le premier trimestre de 2010.

## Principales estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux Principes Comptables Généralement Reconnus au Canada nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influencent les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et les montants reliés de revenus et de dépenses. Les principales estimations incluent la valeur de réalisation des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, la valeur des frais courus en ce qui concerne les opérations marine de la Société, l'évaluation des passifs environnementaux, l'évaluation de la rémunération à base d'actions et de bons de souscription et la présentation du passif éventuel. Les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

La note 3, afférente aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 août 2009, fournit un résumé détaillé de toutes les principales conventions comptables de la Société et des estimations comptables qui en sont tirés. Les principales estimations mentionnées ici haut comporte un degré considérable de jugement et sont ou peuvent être affectées par des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle de la direction. Les principales conventions comptables faisant appel à l'utilisation d'importantes estimations comptables sont décrites en détail dans le rapport de gestion de l'exercice 2009.

## Instrument financier

Les instruments financiers utilisés par la société sont constitués de l'encaisse, des sommes à recevoir, des comptes à payer et des frais courus. L'encaisse, les sommes à recevoir et les comptes à payer sont les instruments financiers utilisés pour financier le fonds de roulement et les opérations corporatives de la société.

Au 30 novembre 2009, les liquidités de la Société en dollars canadiens et US étaient déposées dans un compte à intérêts auprès de la Banque HSBC du Canada, alors que les liquidités en dollars namibiens, étaient déposées dans un compte à intérêt avec la First National Bank of Namibia.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre se terminant le 30 novembre 2009

L'encaisse est classée comme un actif financier détenu à des fins de transaction. Les sommes à recevoir sont classées comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement aux montants comptabilisés initialement moins toute provision pour créances douteuses. Les comptes à payer, et les frais courus sont classés comme autres passifs financiers.

La Société mène ses activités à l'échelle internationale et s'expose donc aux fluctuations de change monétaire. La Société n'a présentement pas recours à des instruments financiers pour limiter son exposition à ces fluctuations de change monétaire.

## Information sur les financements

Au cours du premier trimestre 2010, la Société a complété un placement privé totalisant 650 000 \$ résultant en l'émission de 4 062 500 nouvelles actions ordinaires, 2 031 250 bons de souscription et 27 000 bons de courtier. Finalement, 1 135 340 bons de souscriptions furent exercés pour un total en encaisse de 170 301 \$.

Au 30 novembre 2009 Afri-Can comptait 163 666 234 (158 468 394 au 31 août 2009) actions émises et en circulation avec une valeur d'émission de 38 524 468 \$ (ou de 0,235 \$ par action de valeur d'émission), 20 890 060 bons de souscription (19 940 150 au 31 août 2009) et 8 250 000 options (8 035 000 au 31 août 2008) en circulation, le nombre d'actions après dilution s'établissant à 192 806 294.

## Information sur les actions, option et bons de souscription en circulation

(au 19 janvier 2010)

	<b>Number</b>
Actions ordinaires	164 569 818
Bons de souscription (Note 1)	19 959 476
Options	9 350 000
<b>Total sur une base pleinement diluée</b>	<b>19 363 629</b>

Note 1: Incluant 12 181 851 bons de souscription à un prix d'exercice de 0,15 \$ et qui expirent le 25 février 2010.

## Opérations entre apparentés

La prestation de services juridiques et de services de secrétariat auprès de la Société est assurée par un des administrateurs d'Afri-Can. Pour le premier trimestre de 2010, un montant de 4 150 \$ (15 000 \$ au cours de la même période de 2009) d'honoraires juridiques a été comptabilisé en tant qu'honoraires professionnels dans les états consolidés des résultats et un montant de 14 150 \$ (NIL \$ au cours de la même période de 2009) a été comptabilisé en tant que frais d'émission de capital actions pour ce qui concerne des services juridiques et aux services de secrétariat rendus.

Pour le premier trimestre de 2010, des frais administratifs pour un montant de 32 450 \$ (32 497 \$ au cours de la même période de 2009) ont été comptabilisés au poste des salaires, avantages sociaux et honoraires de gestion. Ces frais d'administration ont été facturés par une société contrôlée par un dirigeant et administrateur.

Pour le premier trimestre de 2010, 7 516 \$ de dépenses (6 248 \$ au cours de la même période de 2009) ont été récupérés d'une compagnie dirigée par un dirigeant et administrateurs de la société.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

Pour le premier trimestre se terminant le 30 novembre 2009

---

Pour le premier trimestre de 2010, 18 750 \$ (18 750 \$ au cours de la même période de 2009) en honoraires professionnels a été versés à une société administrée par le Président du conseil dans le cadre de services de consultation rendus à Afri-Can.

De plus, pour le premier trimestre de 2010, un montant de 0 \$ (11 250 \$ au cours de la même période de 2009) en jetons de présence a été comptabilisé en tant qu'honoraires versés à un administrateur dans le cadre de services de consultation rendus à Afri-Can.

Les opérations sont menées dans le cours normal des activités de la Société et sont établies en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties visées.

Les montants dus aux administrateurs et à une société détenue par un administrateur ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités précises de remboursement, mais les montants dus aux administrateurs ne sont pas remboursables avant 12 mois de la date de la signature des états financiers de la Société.

Au 30 novembre 2009, le total de 390 866 \$ dû aux administrateurs et à une société détenue par un administrateur (390 866 \$ au 31 août 2009) se composent de salaires impayés et d'autres frais payables à deux membres de la direction qui sont également des administrateurs et à un autre administrateur de la Société.

## Rapport de la direction sur le contrôle interne de l'information financière

Relativement aux ordonnances de dispense émises en novembre 2007 par chacune des autorités en valeurs mobilières à travers du Canada, le Chef de la direction et le Chef de la direction financière de la Société doivent produire une «Attestation de base relative à l'émetteur émergent» relativement à l'information financière présentée dans les états financiers intermédiaires y compris les Rapports de gestion.

En comparaison avec le certificat intitulé «Annexe 52-109 Attestation des documents annuels et intérimaires», l'«Attestation de base relative à l'émetteur émergent» comprend un «Avis au lecteur» qui déclare que le Chef de la direction et le Chef de la direction financière ne font aucune déclaration concernant l'établissement et le maintien de contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF), au sens du Règlement 52-109.

## Facteurs de risque

La Société dépend fortement sur l'expertise technique et des affaires de son équipe technique et de sa direction et il y est peu probable que cette dépendance diminue dans le court terme.

Tous les gîtes miniers de la Société détenue en co-entreprise n'en sont qu'au stade d'exploration et n'ont pas de gisements économiques de minéraux connus. Des investissements importants sont nécessaires pour mener à terme les programmes d'exploration et de développement de réserves. En l'absence de flux de trésorerie généré par une exploitation minière, la Société dépend des marchés de capitaux pour financer ses activités d'exploration et de développement. Les conditions de marché et autres événements imprévisibles pourraient avoir un impact sur la capacité de la Société à lever les fonds requis à son développement.

Bien que la découverte de diamants puisse offrir un rendement substantiel, peu de propriétés d'exploration évolueront ultimement en une exploitation minière. Des dépenses importantes sont requises pour identifier, confirmer des réserves et construire des infrastructures minières. Il est impossible de confirmer si les programmes d'exploration courants de la Société vont ultimement résulter en une exploitation minière profitable.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Rapport de gestion

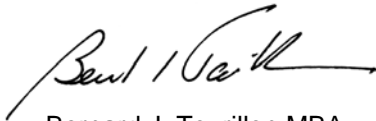
Pour le premier trimestre se terminant le 30 novembre 2009

---

Un certain nombre de facteurs déterminent la viabilité économique d'un gîte diamantifère. Ceci inclut la taille du gîte, la quantité, la qualité et taille unitaires moyenne en carat des diamants; la proximité du gîte d'infrastructure existante, l'estimation des coûts de développement et des coûts d'opération; les coûts de financement et les flux monétaires du projet; les prix estimés et le marché du diamant et la nature compétitive de l'industrie. D'autres facteurs clés tel que règles gouvernementales incluant celles reliées aux taxes, royautés, utilisation de territoires, l'environnement et l'impact socio-économiques sur les communautés affectées, ont une influence importante.

De plus, même si la Société a pris toutes les mesures pour vérifier qu'elle détient des titres en bonne et due forme pour ses gîtes minéraux, il n'y a pas de garantie que les titres de la Société ne soient sujets à des ententes préalables non enregistrées ou à des entraves réglementaires. La conséquence de ces risques ne peut être mesuré avec précision. Toutefois, une combinaison de certains de ces risques peut avoir un impact sur le développement d'un gîte et peut réduire ou lui enlever sa viabilité économique.

La Société a l'intention de poursuivre l'exploration et le développement de ses propriétés, à la condition que les capitaux soient disponibles, à des conditions acceptables et en fonction de résultats d'exploration et de faisabilité favorables à de telles activités. La Société entend se financer à même ses ressources financières existantes ou par émission d'actions ou de titres connexes. Toutefois, aucune assurance ne peut être donné quant à la réalisation de financements additionnels.



Bernard J. Tourillon MBA,  
Vice-président exécutif et Chef des services financiers

Montréal, le 21 janvier 2010



**AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS**



## **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS NON VÉRIFIÉS**

**POUR LE 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE  
TERMINÉ LE 30 NOVEMBRE 2009**

*Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction  
de la société et n'ont pas été examinés par les vérificateurs*

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Table des matières

---

## États financiers

Bilans consolidés .....	3
États consolidé des résultats, résultat étendu et déficit non vérifiés .....	4
État consolidé des flux de trésorerie non vérifié .....	5
Notes complémentaires non vérifiées .....	6 - 19

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Bilans consolidés

	Au 30 novembre 2009	Au 31 août 2009
	Non vérifié \$	Vérifié \$
<b>Actif</b>		
Actif à court terme :		
Encaisse	533 032	30 065
Sommes à recevoir (note 3)	27 309	16 446
Frais payés d'avance	15 017	4 380
	<u>575 358</u>	<u>50 891</u>
Immobilisations	3 122	3 925
Gîtes miniers (note 4)	978 620	978 620
Frais d'exploration et de développement reportés (note 5)	6 177 923	6,082 854
	<u>7 735 023</u>	<u>7,116 290</u>
<b>Passif</b>		
Passif à court terme :		
Comptes à payer	67 348	43 770
Frais courus (note 13)	424 000	436 800
	<u>491 348</u>	<u>480 570</u>
Sommes à payer à des administrateurs et à une société contrôlée par un administrateur (note 6)	390 866	390 866
	<u>882 214</u>	<u>871 436</u>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital-actions (note 7)	38 524 468	37 754 832
Surplus d'apport (note 7)	2 181 573	2 121 798
Déficit	(33 853 232)	(33 631 776)
	<u>6 852 809</u>	<u>6 244 854</u>
	<u>7 735 023</u>	<u>7 116 290</u>

Statuts, nature des activités et hypothèse de la continuité d'exploitation (note 1)

Engagements (note 12)

Événement subséquent (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé des résultats, résultat étendu et déficit non vérifié  
Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2009 et 2008

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	\$	\$
Frais généraux et administratifs :		
Frais de déplacement	14 714	1 595
Honoraires professionnels	83 586	104 733
Salaires, charges sociales et honoraires de gestion	84 920	88 948
Rémunération à base d'actions (note 7)	9 000	-
Frais de bureau	23 721	24 111
Information aux actionnaires et droits d'inscription	5 484	7 695
Relations publiques	19 545	33 323
Intérêts	805	-
Frais bancaires	1 651	2 188
Amortissement des immobilisations	803	1 560
	<b>244 229</b>	<b>264 153</b>
Autres :		
Perte (Gain) de change	(15 257)	72 032
Revenus nets de placements	-	(829)
Frais administratifs recouvrés	(7 516)	(6 248)
	<b>(22 773)</b>	<b>64 955</b>
<b>Perte nette et résultat étendu</b>	<b>221 456</b>	<b>329 108</b>
<b>Perte nette par action, de base et diluée</b>	<b>(0,00)</b>	<b>(0,00)</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation</b>	<b>160 503 588</b>	<b>146 655 349</b>

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
	\$	\$
Solde au début de la période	33 631 776	32 356 635
Perte nette	221 456	329 108
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>33 853 232</b>	<b>32 685 743</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

État consolidé des flux de trésorerie non vérifié

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2009 et 2008

	2009	2008
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation:		
Perte nette	(221 456)	(329 108)
Ajustements pour:		
Amortissement des immobilisations	803	1 560
Charge de la rémunération à base d'actions	9 000	-
Perte (Gain) de change non réalisée	(12 800)	70 280
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Sommes à recevoir	(10 863)	2 481
Frais payés d'avance	(10 637)	4 266
Comptes à payer	36 472	69 623
	(209 481)	(180 898)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement:		
Augmentation des sommes à payer à des administrateurs et à une société contrôlée par un administrateur	-	12 423
Émission d'actions ordinaires et d'unités	820 301	-
Frais d'émission d'actions et d'unités	(28 240)	(950)
	792 061	11 473
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement:		
Frais d'exploration et de développement reportés	(79 613)	(63 150)
	(79 613)	(63 150)
Augmentation (Diminution) nette de l'encaisse	502 967	(232 575)
Encaisse au début de la période	30 065	300 398
Encaisse à la fin de la période	533 032	67 823

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2009 et 2008

---

## 1. Statuts, nature des activités et hypothèse de la continuité d'exploitation

La société, constituée selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est engagée dans l'exploration et le développement de gîtes miniers marins et terrestre, principalement dans le domaine du diamant. La société détient des gîtes miniers au stade d'exploration et/ou de développement en Namibie. La possibilité de recouvrer les montants inscrits au titre des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés connexes repose sur la découverte de réserves économiquement rentables, sur la capacité de la société à obtenir le financement nécessaire afin de réaliser l'exploration et la mise en valeur des gîtes miniers ainsi que leur mise en production, sur un climat politique stable, sur le renouvellement des permis des concessions minières sous-jacentes et/ou sur le produit de la cession de ces gîtes. Selon la direction, la valeur comptable nette des gîtes miniers et des frais d'exploration et de développement reportés, aux 30 novembre 2009 et 31 août 2009, représente la meilleure estimation de leur valeur recouvrable nette. Toutefois, cette valeur pourrait être réduite dans l'avenir.

Les états financiers consolidés non vérifiés ci-joints ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada sur la base de la continuité de l'exploitation. Cela sous-entend que des fonds seront disponibles dans le futur afin de financer l'exploration et le développement continu des activités, les dépenses en immobilisations, la réalisation des actifs et le paiement des passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible.

La société dispose actuellement de sources de financement minimales pour respecter les obligations qui peuvent être normalement engagées par des sociétés semblables et elle présente un déficit cumulé de 33 853 232 \$ (33 631 776 \$ au 31 août 2009). Ces éléments soulèvent des doutes significatifs quant à la possibilité de la société de poursuivre ses activités, car cela repose sur sa capacité d'obtenir et de conserver un niveau de financement approprié au moment opportun et de disposer de flux de trésorerie suffisants pour couvrir ses engagements et ses frais. Il n'est présentement pas possible de prévoir le dénouement de ces éléments. Les présents états financiers consolidés ne tiennent pas compte de tout ajustement aux valeurs et au classement des actifs et passifs qui pourrait être nécessaire si la société n'était pas en mesure de poursuivre ses activités.

La société devra périodiquement rechercher des fonds additionnels afin de poursuivre ses activités et, bien qu'elle y soit parvenue dans le passé, rien ne garantit qu'elle pourra y parvenir dans l'avenir. Dans l'éventualité où la société ne serait pas en mesure de lever des fonds additionnels, la société pourrait considérer adopter un plan pour réduire ses engagements en matière de dépenses d'exploration et de développement ou réduire ses dépenses discrétionnaires.

Bien que la société ait pris des mesures conformes aux normes de l'industrie minière afin de vérifier les titres des gîtes miniers dans lesquels elle détient une participation, ces procédures ne garantissent pas les titres de la société. Les titres de propriété peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2009 et 2008

## 2. Principales conventions comptables

### a) Base de présentation:

Les états financiers intermédiaires de la Société ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour des états financiers intermédiaires. Ils ne comprennent pas toutes les informations qui doivent être présentées dans les notes des états financiers annuels et ainsi ces états financiers intermédiaires devraient donc être lus en parallèle avec les états financiers annuels vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2009. Les conventions comptables suivent celles énoncées dans les états financiers annuels le plus récents.

### b) Principes de consolidation :

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de sa filiale en propriété exclusive, Noragem (Pty) Ltd., une société namibienne.

## 3. Sommes à recevoir

	Au 30 novembre 2009	Au 31 août 2009
Taxes à la consommation à recevoir	\$ 21 560	\$ 14 900
Autres	5 749	1 546
	27 309	16 446

## 4. Gîtes miniers

		Au 31 août 2009	Addition	Au 30 novembre 2009
Namibia - Block J Woduna (participation) (1)		\$ 896 206	\$ -	\$ 896 206
Namibia - Projet terrestre de métaux primaires Haib (2)		82 414	-	82 414
		978 620	-	978 620

- (1) La participation de la société de 70 % dans la concession Bloc J Woduna est régie par une entente entre la société et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., une société namibienne. L'entente demeure en vigueur jusqu'à sa renégociation par les deux parties. L'entente stipule que la société est le gestionnaire et l'exploitant désigné des programmes d'exploration et de mise en valeur de la concession. Il est aussi stipulé qu'advenant l'exploitation commerciale du Bloc J Woduna, la société obtiendra le remboursement total de son investissement (coût d'acquisition et frais d'exploration et de développement) avec les intérêts avant que Woduna ne puisse recevoir sa part de 30 % du bénéfice net du projet.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2009 et 2008

## 5. Gîtes miniers (suite)

(2) Entre 2005 et juillet 2008, la société a signé des ententes différentes avec Deep South Mining (PTY) Ltd. (« Deep South »), une société namibienne, concernant le développement du gîte de cuivre Haib en Namibie. Le 2 juillet 2008, la Société a annoncé qu'elle et Deep South, ont signé une entente d'option et de co-entreprise avec Teck Cominco Namibia Ltd. ("Teck Cominco") selon laquelle Teck Cominco obtient l'option d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le projet de cuivre Haib dans le sud de la Namibie. Le projet comprend une licence de prospection ("Propriété") détenue par Deep South. Suite à cette nouvelle entente, Afri-Can a mis fin à l'entente d'option préalable avec Deep South en considération de certains paiements prévus par l'entente. Selon les termes de l'entente, Teck Cominco aura l'option d'acquérir un intérêt indirect de 70% dans la Propriété en encourageant des dépenses d'exploration totalisant 2 millions US \$ et en encourageant des paiements optionnels non-cumulatifs à Deep South totalisant 700 000 US \$ sur une période de 4 ans. Au moment où Teck Cominco aura acquit son intérêt de 70%, Deep South aura l'option de convertir son intérêt de 30% en une Royauté des Revenus Bruts (NSR) de 2% payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can; ou de financer les coûts d'exploration et de développement de son intérêt de 30%. Dans l'éventualité où Deep South ne financerait pas sa part des dépenses de développement et voyait sa participation dans la co-entreprise diluée à moins de 20%, l'intérêt restant de Deep South sera alors transféré dans une Royauté des Profits Nets (NPI) de 12%, payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can.

Dans l'éventualité où Teck Cominco déciderait de transformer la Propriété en une production commerciale, Teck Cominco versera un bonus de production de 1 million US \$, % payable 50% à Deep South et 50% à Afri-Can dans les 60 jours de la date de l'achèvement du projet minier.

### Frais d'exploration et de développement reportés

	Au 31 août 2009	Addition	Au 30 novembre 2009
Namibia - Block J Woduna	\$ 5 824 991	\$ 95 069	\$ 5 920 060
Namibia - Projet terrestre de métaux primaires Haib	257 863	-	257 863
	6 082 854	95 069	6 177 923

## 6. Sommes à payer à des administrateurs ou à une société contrôlée par un administrateur

Les sommes à payer à des administrateurs ou à une société contrôlée par un administrateur ne portent pas intérêt et ne sont pas remboursables avant douze mois à compter de la date de la publication des présents états financiers.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2009 et 2008

## 7. Capital-actions et surplus d'apport

Autorisé :

Nombre illimité d'actions ordinaires, avec droit de vote, sans valeur nominale

Émission :

Au cours de la période, la société a émis des actions ordinaires comme suit :

	Période de trois mois terminée le	
	30 novembre 2009	
	Nombre	Montant
		\$
Solde au début de la période	158 468 394	37 754 832
Unités émises en espèces lors de l'émission du placement privé	4 062 500	650 000
Juste valeur des bons de souscription lors de l'émission du placement privé	-	(92 850)
Frais d'émission d'actions et d'unités	-	(29 860)
Émises en espèces lors de l'exercice de bons de souscription	1 135 340	170 301
Transférées du surplus d'apport lors de l'exercice de bons de souscription	-	72 045
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>163 666 234</b>	<b>38 524 468</b>

### Placement privé

En octobre 2009, la société a clôturé un placement privé de 4 062 500 unités (« Unités ») pour un produit brut de 650 000 \$ à un prix unitaire de 0,16 \$. Chaque Unité comprend une action ordinaire et un-demi bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son porteur de souscrire à une action ordinaire de la société au prix de 0,21 \$ en tout temps jusqu'au 26 octobre 2011.

La juste valeur des bons de souscription a été estimée à l'aide du modèle d'évaluation Black & Scholes selon les hypothèses suivantes : Taux de rendement des dividendes de 0%, volatilité prévue de 71%, taux d'intérêt sans risque de 1,49% et durée moyenne prévue des bons de souscription de 2 ans. En conséquence, la juste valeur des bons de souscription a été estimée à 92 850 \$, après une allocation au prorata de la juste valeur des composantes de l'Unité. Ce montant a été attribué au surplus d'apport.

À titre de frais de placement, la société a payé en espèces 8 940 \$ et a émis 27 000 bons de souscription de courtier. Chaque bon de souscription de courtier permet à son porteur de souscrire à une action ordinaire de la société au prix de 0,21 \$ jusqu'au 26 octobre 2011. La juste valeur de ces bons de souscription de courtier a été estimée à 1 620 \$ à l'aide du modèle d'évaluation Black & Scholes selon les mêmes hypothèses indiquées ci-dessus. Ce montant a été attribué aux frais d'émission d'actions ordinaires et d'unités et au surplus d'apport.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2009 et 2008

## 7. Capital-actions et surplus d'apport (suite)

Régime de rémunération à base d'actions :

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2009, la société a attribué 415 000 options d'achat d'actions à des non-salariés. Ces options sont exerçable immédiatement, à un prix d'exercice de 0.175 \$ et expirent le 4 septembre 2012.

La juste valeur totale de ces 415 000 options octroyées est de 37 350 \$ dont 28 350 \$ a été capitalisé dans les frais d'exploration et de développement comme faisant partie du projet Block J Woduna puisque ces options ont été octroyées à des consultants impliqués exclusivement dans ce projet d'exploration en Namibie. La balance de 9 000 \$ a été passée en charge dans l'état consolidé des résultats.

La juste valeur de ces options a été établie à l'aide du modèle d'évaluation Black et Scholes selon les hypothèses suivantes :

Taux de rendement des dividendes	-
Volatilité moyenne prévue	74%
Taux d'intérêt sans risque	1,94%
Durée prévue des options	3 ans
Moyenne pondérée de la juste valeur des options	\$0,09

La variation des options d'achat d'actions ordinaires de la société se détaille comme suit :

	Période de trois mois terminée le 30 novembre 2009	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$
Solde au début de la période	8 035 000	0,17
Attribuées	415 000	0,175
Expirées	(200 000)	0,175
Exercées	-	-
Solde à la fin de la période	8 250 000	0,17

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2009 et 2008

## 7. Capital actions et surplus d'apport (suite)

Options pouvant être exercées au 30 novembre 2009 :

Options pouvant être exercées			
Fourchette des prix d'exercice	Nombre d'options	Durée moyenne prévue	Prix d'exercice moyen prévu
\$			\$
0,10 - 0,15	3 935 000	2,49 ans	0,12
0,16 - 0,20	1 565 000	1,05 ans	0,17
0,25	2 750 000	2,29 ans	0,25
	8 250 000	2,15 ans	0,17

Bons de souscription :

La variation des bons de souscription se détaille comme suit :

	Période de trois mois terminée le 30 novembre 2009	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début de la période	19 940 150	0,15
Émis	2 058 250	0,21
Exercées	(1 135 340)	0,15
Expirées	-	-
Solde à la fin de la période	20 863 060	0,16

Bons de souscription pouvant être exercés au 30 novembre 2009 :

Nombre	Prix d'exercice	Date d'expiration
	\$	
13 085 435	0,15	Février 2010
1 601 875	0,15	Février 2011
1 250 000	0,15	Mars 2011
2 867 500	0,15	Mai 2011
2 085 250	0,21	Octobre 2011
20 890 060	0,16	

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2009 et 2008

## 9. Capital-actions et surplus d'apport (suite) :

Surplus d'apport:

Les changements au surplus d'apport de la société se résument comme suit :

	Période de trois mois terminée le 30 novembre 2009
	\$
Solde au début de la période	2 121 798
Plus : Charge de rémunération à base d'actions liée aux éléments suivants :	
Frais d'exploration et de développement reportés	28 350
Honoraires professionnels	9 000
Bons de souscription émis par l'entremise de placement privé	92 850
Bons de souscription de courtiers	1 620
Moins : Transfert au capital-actions lors de l'exercice de bon de souscription	(72 045)
Solde à la fin de la période	2 181 573

## 8. État des flux de trésorerie

Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :

	Période de trois mois terminée le 30 novembre 2009
	\$
Montants versés au cours de la période	
Intérêts versés	805
Éléments sans incidence sur la trésorerie:	
Frais d'exploration et de développement reportés compris dans les comptes à payer	-
Frais d'exploration et de développement reportés financés par l'émission d'options d'achat à des non-salariés	28 350
Actions émises pour paiement de commission à des courtiers	1 620
Charge de la rémunération à base d'actions	9 000

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2009 et 2008

## 9 Informations à fournir sur le capital

Une société d'exploration minière ne génère pas de liquidité par ses opérations et, de ce fait, la capacité de la société de satisfaire à ses obligations courantes et de poursuivre son développement est entièrement tributaire de la capacité de la direction d'obtenir les fonds suffisants dans le cadre de placements privés et autres programmes de financement faisant appel à l'émission d'actions.

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à préserver sa capacité de poursuivre son exploitation ainsi que ses programmes d'acquisition et d'exploration de gîtes miniers. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou vendre des gîtes miniers pour améliorer la flexibilité et la performance financière.

Le capital de la société se compose de capitaux propres. Afin de gérer efficacement les besoins en capital, la société a mis en place une planification rigoureuse et un processus budgétaire pour l'aider à déterminer les fonds requis et s'assurer que la société a les liquidités suffisantes pour rencontrer les objectifs des opérations et de croissance. La société n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

Au 30 novembre 2009, les capitaux propres sont 6 852 809 \$ (de 6 244 854 \$ au 31 août 2009).

## 10. Instruments financiers

### Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La société considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités. La société préconise une gestion active et rigoureuse des risques financiers auxquels elle est exposée. La gestion des risques financiers relève de la responsabilité de la direction de la société.

La société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Les produits, charges, gains et pertes générés par des actifs ou des passifs financiers enregistrés aux résultats sont les suivants:

	Période de trois mois terminée le	
	30 novembre 2009	31 août 2009
	\$	\$
Perte (Gain) de change	(15 257)	72 032
Revenus nets d'investissement	-	(829)

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2009 et 2008

---

## 10. Instruments financiers (suite)

### Risque financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que sa politique de risques financiers sont détaillés ci-après:

### Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie d'un instrument financier manque à l'une ou l'autre de ses obligations et amène de ce fait la société à subir une perte financière. Celle-ci peut être exposée au risque de crédit en raison de son encaisse, risque qu'elle gère en ne traitant qu'avec des institutions financière de renom. Au 30 novembre 2009, les liquidités en fonds Canadien et US de la société se trouvaient dans un compte à intérêt auprès de la Banque HSBC du Canada. Les liquidités en fonds namibiens se trouvaient dans un compte à intérêt auprès de la First National Bank of Namibia.

### Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants. La société établie des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations (voir note 1).

En date du 30 novembre 2009, le passif à court terme de 491 348 \$ était composé de comptes fournisseurs de 67 348 \$; ces comptes sont exigibles pour paiement lors du prochaine trimestre et des frais courus de 424 000 \$ (US 400 000 \$) représentant une somme qui sera payable par l'émission de bons de souscription durant le prochain trimestre (note 13).

Le risqué associé aux sommes à payer à des administrateurs et à une société contrôlée par un administrateur de la société est minimal. La société s'est entendue sur des modalités de remboursements avec les administrateurs et les sommes ne sont pas remboursables avant douze mois à compter de la date de signature des présents états financiers.

L'encaisse et les sommes à recevoir au 30 novembre 2009 ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins financiers opérationnels de la société pour les douze prochains mois (voir note 1).

### Risque de taux d'intérêt

La société n'a présentement aucun emprunt alors que les autres actifs et passifs financiers de la société ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2009 et 2008

## 10. Instruments financiers (suite)

### Risque de Change

La société est exposée au risque de change en raison de l'encaisse et des frais courus libellés en devises. Au 30 novembre 2009, une augmentation ou une diminution dans les taux de change des devises étrangères comparativement au dollar canadien n'aurait pas d'impact significatif sur la perte nette de la société.

La société ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée.

L'encaisse en devises se détaille comme suit :

	Au 30 novembre 2009	
	Comptant	CDA
	\$	\$
Dollars namubiens	27 043	3 894
Livres britanniques	332	590
Dollars américains	375	398

Les frais courus en devises se détaillent comme suit :

	Au 30 novembre 2009	
	Frais courus	CDA
	\$	\$
Dollars américains	400 000	424 000

### Analyse de sensibilité de la variation des taux de change

La monnaie utilisée pour les activités courantes de la société est le dollar canadien et la plupart de ses dépenses sont en dollars canadiens. Lorsque requis, la société finance ses transactions en devises étrangères en achetant des devises au taux courant.

Au 30 novembre 2009, un montant de 400 000 \$ US est compris dans les frais courus, lequel a été converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur le 30 novembre 2009. Une variation de 0,01 \$ du taux de change US/CDN résulterait en une variation de la perte nette de 4 000 \$.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2009 et 2008

## 10. Instruments financiers (suite):

### Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers se détaillent comme suit :

	Au 30 novembre 2009	
	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		
Encaisse	533 032	533 032
Prêts et créances		
Autres sommes à recevoir	5 749	5 749
Passifs financiers		
Comptes à payer	67 348	67 348
Frais courus	424 000	424 000

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la valeur estimative de chacune des catégories d'instruments financiers :

### Autres sommes à recevoir, comptes à payer et frais courus

- La juste valeur des autres sommes à recevoir, des comptes à payer et des frais courus est comparable à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

## 11. Opérations entre apparentés

La société a effectué les opérations suivantes avec des administrateurs ou des sociétés dont les administrateurs, les dirigeants et les actionnaires sont également administrateurs et dirigeants de la société :

	Three-month period ended November 30, 2009	Three-month period ended November 30, 2008
	\$	\$
Honoraires de gestion d'un dirigeant	32 450	32 497
Honoraires professionnels d'administrateurs	22 900	45 250
Frais d'émission d'actions et d'unités	14 150	-
Frais administratifs recouverts auprès d'une société gérée par un dirigeant de la société	(7 516)	(6 248)

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités de la société et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant convenu entre les parties concernées.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2009 et 2008

---

## 12. Engagements

En vertu de l'entente conclue avec Ototinana Regional Marine Mineral Exploration (Pty) Ltd. (« ORMME »), la société s'est engagée à investir au moins 5 % de ses frais d'exploration dans des programmes d'emploi et de formation de différents secteurs de l'économie relatifs à ses entreprises minières. De plus, lorsque la production commerciale débutera, la société s'est engagée à verser une subvention spéciale de bon gré de 1 % sur les ventes brutes générées par l'exploitation de ses gîtes miniers diamantifères marins namubiens.

### *Activités marines :*

À la suite d'une ratification le 23 février 2006 par ses actionnaires, la société et International Mining and Dredging Holding Ltd. (« IMDH ») sont liées par une entente dans le cadre de laquelle la société affrétera un navire d'IMDH afin d'effectuer un programme d'arpentage et d'échantillonnage (le « programme ») dans la concession Bloc J Woduna.

Le coût prévu du programme complet d'arpentage et d'échantillonnage est évalué à environ 2,5 M\$ US. La société paiera les frais de consommation de carburant à la fin de chaque mois d'utilisation du navire. Lorsque le programme sera terminé, le solde restant, après le paiement des frais relatifs aux installations de chantier et au carburant, devrait se situer à près de 1,8 M\$ US.

Dès que le programme d'échantillonnage sera terminé, IMDH aura le choix de demander un versement en espèces, estimé à 1,8 M\$ US, ou de sélectionner l'une des options suivantes :

### *Option 1*

IMDH aura l'option de convertir le solde restant, majoré d'une valeur de 40 % dudit solde, en actions de la société à un prix équivalant au cours des actions de la société le même jour qu'elle aura fait son choix d'option de rémunération. IMDH aura également le droit de nommer un administrateur au conseil d'administration de la société. Le montant à verser en actions en vertu de l'option 1 est évalué à environ 2,5 M\$ US.

### *Option 2*

IMDH aura l'option de convertir le solde restant, majoré d'une valeur de 40 % dudit solde, en un investissement dans une nouvelle société namibienne (Newco) qui doit être constituée et qui détiendra une participation de 70 % dans le Bloc J Woduna, participation actuellement détenue par la société. IMDH détiendra 51 % de Newco et la société, 49 %.

En vertu de l'option 2, la participation dans le Bloc J Woduna serait répartie comme suit : IMDH, 35,7 %; la société, 34,3 % et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., 30 %. Selon les modalités de l'option 2, les participations de la société dans les autres concessions en Namibie ne seraient pas modifiées et demeureraient les mêmes.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2009 et 2008

---

## 12. Engagements (suite)

### *Option 3*

IMDH aura l'option de convertir le solde restant, majoré d'une valeur de 40 % dudit solde, en une participation directe de 51 % dans le Bloc J Woduna. Si IMDH choisit l'option 3, la société pourra choisir de payer le solde restant à IMDH en espèces, à l'exclusion de la valeur ajoutée de 40 % décrite aux options 1 et 2 précédentes. La société sera tenue d'effectuer le versement dans les 30 jours suivant la signification de l'avis relativement à l'option choisie par IMDH, mais pas avant 30 jours suivant la finalisation du travail de prospection.

Si la société exerce son option de verser le solde restant en espèces, les participations dans le Bloc J Woduna demeureront les mêmes, soit la société, 70 % et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., 30 %. Si la société n'exerce pas son option de verser le solde restant en espèces, la participation dans le Bloc J Woduna se détaillera comme suit : IMDH, 51 %, Woduna Mining Holding (PTY) Ltd., 30 % et la société, 19 %. Selon les modalités de l'option 3, les participations de la société dans les autres concessions en Namibie ne seraient pas modifiées et demeureraient les mêmes.

L'entente avec IMDH comprend une clause d'annulation qui stipule que la société peut annuler l'entente en tout temps avant l'installation du chantier en contrepartie de frais d'annulation de 250 000 \$ US et en tout temps après l'installation du chantier en contrepartie de 250 000 \$ US en plus des frais d'utilisation journaliers du navire en fonction du nombre de jours pendant lesquels le navire aura été mobilisé pour le programme d'échantillonnage.

L'entente existante entre la société et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd. demeurera en vigueur, sauf si elle est renégociée par les partis en cause. L'entente stipule que la société est l'exploitant et le gestionnaire des programmes d'exploration et de mise en valeur de la concession Bloc J Woduna. Elle stipule également que si le Bloc J Woduna devient un bail minier commercial, la société et, le cas échéant, IMDH devront obtenir le remboursement de leur investissement complet plus intérêts avant que Woduna ne puisse recevoir sa part de 30 % du bénéfice net. En date du 31 novembre 2009, l'investissement en matière d'exploration et de développement de la société dans le Bloc J Woduna s'élevait à 5,9 M\$.

### *Relations avec les investisseurs*

La société a retenu les services du cabinet Relations Publiques PaRadox afin d'accroître sa visibilité au sein de la communauté financière au Canada. Au cours de 2009, la société a renouvelé l'entente pour une durée de douze mois jusqu'au 31 mars 2010. PaRadox touche des honoraires mensuels de 5 000 \$ et, en mai 2009, la société lui a octroyé 450 000 options à un prix d'exercice de 0,14 \$ par action, et ayant une date d'expiration du 20 mars 2010.

### *Baux*

La société loue des locaux commerciaux en vertu de contrats de location-exploitation à long terme. Les versements minimums s'établissent comme suit : 13 860 \$ de décembre 2009 à août 2010 et 6 209 \$ au cours de l'exercice terminé le 30 août 2011.

# AFRI-CAN, SOCIÉTÉ DE MINÉRAUX MARINS

Notes complémentaires

Pour le premier trimestre terminé le 30 novembre 2009 et 2008

---

## 13. Evènement subséquent

### Entente avec IMDH

Après le trimestre terminé le 30 novembre 2009, la société et IMDH ont signé une nouvelle entente concernant l'échantillonnage de sa participation de 70 % dans la concession marine Bloc J en Namibie avec IMDH (voir note 12). Cette nouvelle entente remplace l'entente originale signée et annoncée le 19 janvier 2006.

Les changements importants sont les suivants :

- Le programme sera payé au comptant par la société :
  - IMDH n'aura plus l'option de convertir la balance, accrue de 40%, en actions d'Afri-Can ;
  - IMDH n'aura plus l'option de convertir la balance, accrue de 40%, dans une nouvelle Société qui détiendrait 70% du Bloc J et qu'IMDH détiendrait à 51% ;
  - IMDH n'aura plus l'option de convertir la balance, accrue de 40%, dans une participation directe de 51% dans la co-entreprise du Bloc J.
- En remboursement des frais courus de 424 000 \$ et pour l'acquisition des données géophysiques d'arpentage Topas de IMDH d'un montant de 528 411 \$, soit un montant total de 952 411 \$, la société émettra à IMDH, 12,5 millions de bons de souscription. Chaque bon de souscription permet à IMDH d'acquérir une action ordinaire de la société à un prix d'exercice de 0,20 \$ jusqu'au 15 juin 2010.
- Le coût du programme d'échantillonnage demeure inchangé et est évalué à environ 1,8 millions US \$. La moitié des coûts seront versés au départ du vaisseau et la balance dans les 30 jours après la terminaison du programme.
- Selon les termes de la nouvelle entente, le programme d'échantillonnage débutera au plus tard le 14 février 2010.
- De plus, IMDH octroie à la société une option pour la location d'un de ses vaisseaux d'exploration ou de production et ce durant les 365 jours qui suivront la terminaison du présent programme. Le vaisseau sous option sera mis à disposition par le propriétaire et ce conditionnellement à sa disponibilité mais au plus tard 180 jours à la suite de la levée de l'option par la société. Le vaisseau sera sous contrat pour une période et à un coût à être entendu au moment de la signature de l'entente de location du vaisseau sous option. En considération de cette option, la société émettra 2 millions de ses actions ordinaires à IMDH. Les dites actions seront émises et livrées dans les 15 jours de la livraison du vaisseau sous option.